

Colloque « La prison sous Vichy » à Agen - 14-15 février 2002-

Le champ pénitentiaire est un terrain d'études relativement récent pour la recherche. Si les témoignages ne manquent pas, les historiens se sont davantage intéressés à l'étude des camps d'internement ou des convois de déportation qu'à la prison de Vichy. Quelle était la politique pénitentiaire de l'Etat Français de 1940 à 1944 ? Comment le personnel pénitentiaire (recruté pour l'essentiel sous la IIIème République) applique-t-il le règlement face à une population carcérale renouvelée par la logique d'exclusion de l'Etat Français ? Comment survit-on dans les prisons de Vichy ? Qui sont les résistants ? Existe-t-il un vécu spécifique de la détention pour eux ? La Résistance se poursuit-elle derrière les barreaux ? Sous quelles formes ?

Ce colloque a essayé de dresser un état des connaissances sur le sujet. Dans un premier temps la prison sous Vichy a été replacée dans son contexte pour bien comprendre ses spécificités en s'interrogeant sur les filiations possibles, les ruptures et les continuités avec la prison républicaine. Quelles sont les caractéristiques de l'administration pénitentiaire sous le régime de Vichy, notamment sur le plan juridique ? Comment s'articulent les différents dispositifs de maintien de l'ordre ?

Le second temps a été consacré à des études de cas afin de cerner les forces de résistance dans les prisons. Les maisons centrales d'Eysses et de Rennes sont devenues en octobre 1943 des lieux stratégiques dans lesquels les autorités de Vichy ont décidé de concentrer les condamnés politiques de diverses provenances. Fait unique dans l'histoire de la prison, un collectif d'organisation militaire et politique s'est organisé en bataillon à Eysses et a préparé une évasion collective. Comment cette résistance s'est-elle organisée ? Quelle a été son activité ? Quels étaient ses liens avec les résistants « libres » en Lot-et-Garonne ? Comment la répression conjointe de Vichy et de l'occupant la conduisit-elle dans les camps nazis où « l'esprit d'Eysses » continue ?

Journée du 14 février 2002

Dans son allocution d'ouverture, **Patrick Mounaud**, directeur de l'ENAP, a dressé un historique de cette école et ses objectifs. **André Lalou**, président de l'Amicale des Résistants et Déportés du bataillon FFI d'Eysses, a, quant à lui, tout d'abord remercié l'ENAP pour l'organisation de ce colloque puis rappelé brièvement l'histoire de l'organisation d'un collectif au sein de la Maison Centrale d'Eysses et l'insurrection du 19 février 1944 qui devait déboucher sur l'évasion collective des 1200 détenus de cet établissement pénitentiaire.

Michelle Perrot, professeur émérite, historienne, n'ayant pu intervenir au colloque a souhaité que son intervention soit lue. Celle-ci portait sur le thème « La République et la prison » évoquant l'action pénale des républiques (dès 1848 avec la déportation des politiques en Algérie) puis la place des républiques dans le mouvement pénal. Sous la 1ère République, la prison correspond à la nécessité d'infliger une peine à un individu donné. La 2nde République voit le renforcement du rôle des prisons et l'abolition de la peine de mort politique. Quant à l'administration pénitentiaire, elle ne s'est développée que sous la IIIème République et principalement entre 1879 et 1899 (loi sur le sursis, loi sur la libération conditionnelle). La prison devient alors un instrument de défense sociale. On assiste également durant cette période à une laïcisation de la prison (par exemple, les prisonniers ne sont plus obligés d'assister aux offices). Avant 1914, la prison apparaît donc comme un lieu de non-droit, elle n'est pas un souci majeur pour la République.

Christian Carlier, directeur des services pénitentiaires et historien, a choisi de dresser un tableau de l'administration pénitentiaire à la veille de la seconde guerre mondiale. Dans un premier temps, Christian Carlier a expliqué la structure de l'administration pénitentiaire en 1938 : l'Administration

centrale ébauchée sous l'Ancien Régime, l'Inspection générale, les circonscriptions pénitentiaires (32 en 1888, 23 en 1919) puis les différentes catégories de prison (les maisons centrales, les établissements pour mineurs et les maisons d'arrêt). La maison centrale est un établissement pour condamnés créé sous le 1er Empire et la Restauration. On y envoie les condamnés à plus d'un an d'emprisonnement correctionnel, les condamnés aux travaux forcés non envoyés au bagne (femmes et personnes âgées). Au XIXème siècle, on dénombre quarante maisons centrales ; entre les deux guerres il n'en reste plus que dix. Durant cette période, les maisons centrales se spécialisent (Rennes et Montpellier deviennent des prisons de femmes ; Beaulieu, Thouars et Melun sont consacrés à la réclusion criminelle...). Une des caractéristiques des maisons centrales est l'obligation du travail. La deuxième catégorie d'établissement est constituée par les établissements pour mineurs dénommés colonies pénitentiaires. C'est sous la Monarchie de Juillet que les mineurs sont retirés des maisons centrales pour être envoyés dans ces colonies pénitentiaires où ils sont surexploités. Il faudra attendre la IIIème République et la loi de juillet 1912 pour que les choses évoluent. Cette loi crée la liberté surveillée et privilégie pour les mineurs le traitement en milieu ouvert. Entre les deux guerres, on compte dix colonies pénitentiaires alors qu'il y en avait près de cent sous le 2nd Empire. Nous pouvons citer notamment celles de Gaillon et d'Eysse (colonies correctionnelles), et celles de Cadillac, Clermont et Doullens réservées aux filles. Enfin, les maisons d'arrêt accueillent les prévenus, accusés et condamnés à moins d'un an d'emprisonnement. On les appelle aussi prisons départementales. On en dénombre 368 en 1914.

Dans la deuxième partie de son intervention, Christian Carlier a traité de la conjoncture. En effet, l'entre-deux-guerres est marqué par une chute remarquable de la population pénale (environ 50 000 détenus au XIXème siècle pour moins de 20 000 en 1938). Cette chute est liée essentiellement à un défaut de politique pénitentiaire et à une crise de la politique répressive dans les années vingt. Avec l'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1936 apparaît une idée de défense sociale. Le gouvernement veut accroître le contrôle de l'Etat sur le monde pénitentiaire face à l'hermétisme de cette institution, et également privilégier un axe de réformes pour les mineurs.

Pierre Laborie, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, a axé son intervention sur la place de la Résistance dans la mémoire collective en l'articulant autour de trois axes : la nature de la relation entre les Français et la Résistance, les facteurs de désaffection et enfin les difficultés que l'Histoire éprouve à cerner ce phénomène. Dans les années 70, on assiste à un passage de l'exaltation au dénigrement de la Résistance. Les Français ne savent pas comment se souvenir de la Résistance. Aujourd'hui, on ne sait toujours pas comment penser la Résistance.

La Résistance apparaît comme la grande absente de l'Histoire malgré les efforts entrepris. Les seuls souvenirs des années noires dans la mémoire des Français sont Vichy et la Shoah. Il y a une véritable désaffection pour la Résistance. Ce problème est essentiellement lié au fait que la Résistance appartient autant à l'imaginaire qu'à la réalité. La Résistance est un phénomène complexe et multiforme marquée par deux idées : l'étrangeté et un détournement de sens. L'étrangeté est liée au fait que dès la Libération, les Résistants ont insisté sur l'incommunicabilité de ce qu'ils avaient vécu. La Résistance s'est alors rétréci aux éléments maquisards, ce qui a été une erreur. En fait, les Français n'ont réellement découvert la Résistance qu'à la Libération et elle a été immédiatement associée à une mythologie. La Résistance alimente elle-même ce mythe. L'après-guerre voit également naître un détournement de sens de la Résistance et notamment une captation politique. La Résistance est en effet instrumentalisée dans un but politique. Ce phénomène entraîne un décalage entre l'importance de la Résistance et l'incapacité à la saisir comme telle.

Les années 70 sont marquées par un « brouillage de la mémoire ». Les liens déjà fragiles entre les Français et la Résistance se dégradent. La Résistance devient un élément du passé. L'idée de Résistance comme lieu de l'unité et du rassemblement des Français vole en éclat. La mémoire devient conflictuelle. Des critères d'efficacité militaire se développent au détriment des autres formes d'action. La période 1970-2000 est marquée par l'éclatement des mémoires. Chaque groupe social ou

communautaire s'exprime à travers sa propre mémoire. C'est la fin de l'unification de la mémoire résistante.

Enfin, les historiens éprouvent des difficultés à cerner la Résistance. Les historiens des années 70 n'ont pas réussi à faire en sorte que la Résistance tienne la place qu'elle mérite dans la mémoire collective. La Résistance est un phénomène social et le pire moyen de la comprendre est de l'appréhender de manière numérique. On ne peut pas enfermer la Résistance dans des cadres aussi rigides. L'historien doit « réfléchir à l'écriture de l'Histoire qui doit servir aux hommes à s'approprier leur passé. L'Histoire est le dialogue des morts et des vivants ; elle ne doit pas être un cimetière ».

En guise de conclusion, Pierre Laborie a insisté sur le fait que la disparition progressive de la Résistance dans la mémoire collective est une lourde perte et que les Français ne doivent pas oublier qu'ils ont une dette immense vis à vis des Résistants.

Pierre Pédron, magistrat, auteur de l'ouvrage *La prison sous Vichy*, ayant eu un empêchement, **Christian Carlier** a évoqué rapidement le cadre juridique de la prison sous Vichy. Ce cadre institutionnel peut se découper en deux périodes : 1940 à fin 1943 (rattachement de l'administration pénitentiaire au Secrétariat d'Etat à l'Intérieur) et de fin 1943 à la Libération. Durant la première période, l'administration pénitentiaire se voue aux exigences de Vichy même si quelques fois les surveillants se tournent du côté des détenus résistants. A partir de la fin de l'année 1943, l'administration pénitentiaire est rattachée au Secrétariat à l'Intérieur puis au Maintien de l'Ordre et confiée à Joseph Darnand. C'est alors que la Milice s'empare des prisons. Des miliciens sont placés à la tête des établissements sensibles comme la Centrale d'Eysses. On assiste alors à une véritable colonisation par la Milice.

L'internement politique sous Vichy a été analysé par **Denis Peschanski**, chargé de recherche au centre d'histoire sociale du XXème siècle (CNRS). L'internement administratif se fait sans aucune procédure judiciaire. C'est le Préfet qui décide de faire interner tel ou tel individu considéré comme dangereux sur le plan politique. L'histoire de l'internement administratif durant cette période peut se découper en quatre phases :

Février 1939 – mai 1940 : création du premier camp d'internement à Rieucros pour ceux que le gouvernement appelle sous le vocable « indésirables étrangers », c'est-à-dire les Espagnols, les ressortissants de puissances ennemies, les indésirables étrangers, les communistes. L'internement suit alors une logique d'exception.

Mai 1940 – 1942 : logique d'exclusion.

1942 – 1944 : logique de déportation (mise à l'écart des politiques).

Libération : retour à la logique d'exception (épuration).

A la fin de l'année 1940, on dénombre entre 55 et 60 000 internés dont seulement 2000 en zone nord. Les objectifs politiques et idéologiques de Vichy sont clairs : rassembler les éléments purs et exclure les éléments impurs (surtout les communistes). Vichy veut affirmer sa souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire quitte à se plier aux exigences allemandes. Du côté allemand, les objectifs sont la sécurité des troupes d'occupation, la sécurité de la ponction des richesses de la France et la mise en œuvre de la solution finale à partir du printemps 1942. Pour des raisons liées à la stratégie policière allemande, l'internement n'est pas primordial. La première vague d'internement d'octobre 1940 se fait sous l'impulsion des autorités françaises.

Dans un second temps, Denis Peschanski a dressé un tableau de l'administration des camps : l'administration centrale (les camps sont placés sous administration militaire jusqu'à fin 1940), le secrétariat général à la Police, la Direction générale de la Sûreté Nationale qui deviendra en 1941

Direction générale de la police nationale, l'Inspection générale des camps (septembre 1941) puis à l'échelon inférieur le Préfet, le Commandant de camp et les gardiens.

Cette première journée s'est clôturée par la projection du film réalisé en 1986 par l'Amicale des Résistants et déportés du bataillon FFI d'Eysses, « Eysses, une prison dans la Résistance », puis par un débat entre plusieurs Résistants détenus dans cette centrale (André Lalou, Edgar Franchot, Raoul Vignettes...) et le public venu nombreux pour cette conférence-débat.

Vendredi 15 février

Cette deuxième journée du colloque était consacrée à des études de cas (Rennes, Fresnes et Eysses) et à un exposé sur la contexte de la Résistance dans le Lot-et-Garonne.

Corinne Jaladieu, professeure agrégée d'histoire et doctorante, a dans sa première intervention étudié le cas de la centrale de Rennes, seule maison centrale de femmes en France et qui regroupe 75% du total des femmes condamnées politiques. En avril 1940 sont regroupées à Rennes les femmes condamnées à plus de six mois de prison. La centrale apparaît comme un modèle par la discipline et l'ordre qu'on y observe. Les femmes y sont surveillées exclusivement par du personnel féminin. 79% des détenues incarcérées pour motifs politiques ont été condamnées par les sections spéciales (principalement celles de Paris et de Douai), 15% ont été jugées par les sections spéciales des tribunaux militaires de zone sud et 6% par le Tribunal d'Etat. A partir du 15 octobre 1943, les prisons se spécialisent et sont rattachées au Ministère de l'Intérieur. La prison des Baumettes (Marseille) devient une sorte de centrale pour les femmes de zone sud. En janvier 1944, toutes les femmes sont transférées à Rennes qui couvre dorénavant toute la France. Leur moyenne d'âge en 1943 est de 33 ans et la majeure partie sont des ouvrières, des employées et des institutrices.

La prison de Fresnes est, quant à elle, la plus récente de France comme l'a souligné **Patrice Périllat**, professeur agrégé d'histoire. Dès juin 1940, les Allemands s'emparent d'une partie de la prison. Celui-ci comprend dès lors deux quartiers allemand et français. En 1941, on y dénombre 1146 détenus et 1808 l'année suivante. En 1944, 20% des détenus y purgent une peine de moins de trois mois contre 87% en 1941. Les détenus politiques cohabitent avec les droits communs. Ils revendiquent leur statut de prisonnier politique. En 1941, les Allemands occupent la presque totalité de la prison. La prison de Villeneuve-saint-Georges (Seine-et-Oise) et le quartier des Tourelles deviennent des centres annexes de Fresnes. En 1943, les autorités allemands prennent possession du quartier des femmes ; celles-ci sont alors transférées à Caen. Les ingérences allemandes sont importantes. Entre le 17 juin et le 9 juillet 1940, 320 hommes et 93 femmes (principalement des communistes) sont libérés de Fresnes. 53 détenus ont réussi à s'évader de la prison de Fresnes dont les $\frac{3}{4}$ après 1942. Les relations du personnel avec les autorités allemandes se résument à la méfiance et à la crainte. 5% du personnel ont eu des ennuis avec les Allemands (3 surveillants ont été condamnés à six mois de prison suite à une évasion collective de Villeneuve-saint-Georges).

Jean Mirouze, historien local, a rappelé la place importante de la Résistance dans le Lot-et-Garonne : 250 fusillés, 630 déportés (sans compter les 1200 déportés de la centrale d'Eysses). Parmi les 1200 déportés d'Eysses figuraient plusieurs Lot-et-Garonnais parmi lesquels Jean Belloni, Gaston Cavaillé, Germain Marlas et Edgar Franchot. Il a en outre rappelé qu'aucun des parlementaires de ce département n'avait donné sa voix à Pétain en 1940. Les effectifs résistants sont difficiles à évaluer. Jean Mirouze estime à 1850 le nombre de maquisards armés avant le 6 juin 1944 et à 8 à 9000 après le 19 août 1944. Il a enfin énuméré les principaux groupes de résistants du Lot-et-Garonne et leur localisation.

La deuxième intervention de **Corinne Jaladieu** était consacrée à la centrale d'Eysses. A partir d'octobre 1943, le gouvernement de Vichy décide de regrouper dans cette centrale les détenus politiques. Ce choix repose sur plusieurs constats : la région de Villeneuve-sur-Lot est une zone calme

à dominante agricole. De plus Eysses, maison d'éducation surveillée avant la guerre, est réputé pour sa sécurité. La logique suivie par les autorités françaises est de considérer les détenus politiques comme étant plus dangereux que des criminels. Les 15 et 16 octobre 1943, 550 détenus arrivent à Eysses venant de plusieurs prisons françaises ; ce convoi fut ultérieurement dénommé « Train de la Marseillaise » car durant tout le trajet les détenus ont chanté l'hymne national. En décembre 1943 et janvier 1944, des convois arrivent du Nord et de la prison de la Santé. Le 8 février 1944, de nouveaux prisonniers arrivent de Marseille. Un collectif s'organise à Eysses ; des journaux clandestins sont diffusés au cœur même de la centrale. Mais l'administration pénitentiaire n'arrive pas à cerner l'attitude de son personnel. Trois pivots vont aider les détenus d'Eysses : le Directeur de la centrale, l'économiste et le chef de l'atelier de menuiserie. Les autorités ne se rendent compte de l'importance de la Résistance qu'en décembre 1943 lorsque les détenus politiques font un barrage face aux GMR venus chercher les internés administratifs pour les transférer en zone nord. Le 31 décembre, le Directeur est relevé de ses fonctions. Le 3 janvier 1944, 54 détenus s'évadent de la centrale. Joseph Darnand, secrétaire d'Etat au maintien de l'ordre, place alors le milicien Schivo à la direction de la prison. Le personnel peu sûr est remplacé par des miliciens. Le 19 février 1944, les détenus tentent une évasion collective qui se solde par un échec et par l'exécution de 12 d'entre eux. A partir du 26 février, le régime s'aggrave. Le 30 mai 1944, les 1200 détenus sont livrés aux Allemands et déportés à Dachau. Eysses représente dans l'histoire de la Résistance un exemple de solidarité et le seul cas de tentative d'évasion collective.

Cette deuxième journée s'est clôturée par l'intervention d'une troupe de théâtre qui a lu des lettres et récits de prisonniers avant d'entonner le chant des partisans.

Auteur du compte-rendu : Fabrice Bourrée.